

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-107/PRE portant déclassement de la portion Nord de l'Avenue Bir-Hakeim entre la Rue de Genève et l'Avenue de l'Administrateur Bernard.

n° 2019-107/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
24 juin 2019

Numéro JO
n° 12 du 30/06/2019

Date du numéro
30 juin 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant domaine public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du domaine privé de l'Etat

VULe Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères.

Article 1er

La portion Nord de la voie en pavée, dénommée Avenue Bir-Hakeim, sur l'emprise de 5m, limitée au Nord par l'Avenue Administrateur Bernard et au Sud par la Rue de Genève est déclassée du domaine public, conformément au plan annexé au présent Arrêté.

Article 2

La partie de l'Avenue-Bir-Hakeim déclassée est attribuée aux propriétaires de l'immeuble Vision Développement SAS.

Article 3

Le Ministère du Budget sera chargé de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré dès sa signature.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH